

COMMENT BIEN PRÉPARER VOTRE COUPE PATHOS

WEBINAIRE

30 NOVEMBRE 2021

Principes généraux relatifs à l'outil PATHOS
Recommandations sur le codage
Cas pratiques et études de cas



Jean-Marie Vétel

Médecin gériatre,
Co-inventeur des outils
AGGIR et PATHOS



PUBLIC

Médecins Co - Idec
Aide-soignantes -Directeurs
Psychologues
Cadres de santé



www.ehpa.fr

COMMENT BIEN PRÉPARER VOTRE COUPE PATHOS

30
NOVEMBRE
2021

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner par fax au 01 40 21 07 36

ou par courrier à EHPA Formation, 55 bis, rue de Lyon, 75012 Paris
manon.lacheray@ehpa.fr

- Je m'inscris à la formation
« **Comment bien préparer votre coupe Pathos** » qui aura lieu
- le **mardi 30 novembre 2021**



Inscrivez-vous aussi à la formation « **Tout ce que vous rêvez de savoir sur AGGIR et les plans d'aide** » qui aura lieu le **mercredi 1^{er} décembre** et bénéficiez du tarif « 2 sessions »

J'adresse un chèque (ou un mandat administratif) du montant correspondant à mon choix de formation (1 ou 2 sessions) à l'ordre de EHPA Formation, qui m'adressera la confirmation d'inscription.

La facture correspondante (valant convention de formation) me sera envoyée après service rendu.

Mme M.

Fonction :

E-mail :

Tél :

Adresse de facturation Public Privé

Nom de l'établissement :

Adresse :

E-mail :

Tél :

1 session
290 €

2 sessions
520 €

Horaires des sessions :
9h – 12h30 / 14h – 16h

Durée : 5h30

**Cette journée peut être intégrée
au plan de formation.**

Objectif de la formation :

Pathos comment ça marche ? Outil tarifaire, débat sur le codage de la psychiatrie, rééducation ou dénutrition.

Modalités de suivi,

d'exécution et d'évaluation :

Questionnaire sur l'évaluation de la journée complété par les participants
- Socle documentaire remis aux participants

Méthodes pédagogiques :

Débats - Exposés - Analyses de cas -
Questions/réponses avec les participants.

Organisme de formation :

Ehpa Formation - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 464 24 75, auprès du préfet d'Ile-de-France. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

